

**Institut de Formation Régional en Santé de Normandie**

25, rue Balzac - BP 56  
61002 ALENCON CEDEX

E-mail : [sec.ife@ifres-alencon.com](mailto:sec.ife@ifres-alencon.com)



**Institut de formation en Ergothérapie**

**Dossier Inscription**

**Concours 2019**

## Avis de concours 2019 en Ergothérapie

### Conditions d'inscription

Conformément à la législation en vigueur, l'admission à l'IFE d'Alençon se fait par concours.

Sont admis à se présenter aux épreuves d'admission visées :

- les titulaires du baccalauréat français ;
- les titulaires de l'un des titres figurants dans l'arrêté du 25 août 1969 modifié, d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981, ou de l'un des titres énumérés en annexe III de l'arrêté du 23 décembre 1987 ;
- les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université ou les titulaires d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
- les personnes reçues à un examen d'aptitude pour l'admission à la formation d'Ergothérapeute ;
- les personnes bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et ayant cotisées à la sécurité sociale (justificatifs à fournir lors de l'inscription) ;
- les candidats de classe terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Ils doivent adresser une attestation de succès au baccalauréat à la direction de l'Institut **au plus tard 4 jours après affichage des résultats de cet examen.**

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission. Aucune dispense d'âge n'est accordée ; il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Chaque candidat peut se présenter plusieurs années de suite s'il satisfait aux conditions énumérées ci-dessus.

Toute condition particulière de passation des épreuves doit faire l'objet d'une démarche auprès de l'IFE d'Alençon au moment de l'inscription au concours d'entrée.

**Pour les dossiers en dispense de scolarité** : candidat ayant une licence, une passerelle professionnelle selon l'article 31 de l'Arrêté du 5 juillet 2010 ou une VAE selon l'arrêté du 18 août 2010.

• Nombre de places ouvertes : 4

• Inscription : du 15 octobre 2018 au 8 février 2019, cachet de la poste faisant foi

• Composition du dossier : un CV, une lettre de motivation, copies de vos diplômes, une enveloppe timbrée au tarif 20 grammes pour la réponse, un chèque à l'ordre de l'IFRES

• **Tarif : 110 euros à l'ordre de l'IFRES**

**Sportif de Haut Niveau** : Pour les candidats titulaires d'un statut de Sportif de Haut Niveau, l'institut admet 1 SNH en 1<sup>ère</sup> année à la rentrée de septembre.

Pour toute demande, le candidat doit se rapprocher de sa fédération sportive et de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) de sa région.

**L'institut ne gère pas directement les demandes des SHN.**

**L'Institut n'organise pas de formation préparatoire au concours et ne diffuse pas ses archives et corrigés.**

## Les épreuves d'admission

Elles comportent trois épreuves écrites et anonymes :

- Tests psychotechniques – (20 points) – Durée 1 heure
- Biologie-Physique – (20 points) – Durée 1 heure.
- Contraction de texte – (20 points) – Durée 1 heure

*Le programme de l'épreuve de biologie est déterminé sur la base du programme des sciences de la vie et de la Terre des classes de première et de terminale, série scientifique, fixé par arrêtés du 21 juillet 2010 et du 12 juillet 2011, publiés au Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010 et n°8 du 13 octobre 2011 du ministère en charge de l'éducation nationale*

**La note zéro à l'une des épreuves est éliminatoire.**

**Le concours aura lieu  
Le samedi 30 mars 2019**

L'Institut n'émet pas de corrigé après les épreuves et ne cautionne aucun des corrigés publiés ou qui circuleraient sur Internet.

Les résultats seront affichés en juin dans nos locaux et communiqués par courrier à chaque candidat, ainsi que mis en ligne sur notre site

Aucune information relative au concours ou à la formation, et aucun résultat ne sont communiqués par téléphone.

**Début des inscriptions : 15 Octobre 2018**

**Clôture des inscriptions : 08 Février 2019 minuit** cachet de la poste faisant foi. Les dossiers postés après la date de clôture ne seront pas acceptés.

**Nombre de places ouvertes : 40 places**

**Convocation** : Chaque candidat recevra à l'adresse indiquée sur sa fiche d'inscription sa convocation lui précisant la date, l'heure et le lieu de l'examen.

**Remarque** :

*Pour les candidats dont l'état de santé peut donner droit à un tiers temps.*

Faire une demande auprès d'un médecin agréé sur la liste de l'ARS de votre région et nous fournir l'accord de ce tiers temps **au plus tard 30 jours francs avant le premier jour des épreuves, cachet de la poste faisant foi. Hors délai, elle ne sera pas examinée.**

## INSCRIPTION CONJOINTE AUX CONCOURS D'ADMISSION DE L'IFRES DE NORMANDIE

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à plusieurs concours que propose l'IFRES de Normandie à un tarif préférentiel :

- Inscription au concours en ergothérapie : **110€**
- Inscription à 2 concours : **190€**
- Inscription à 3 concours : **250€**

Pour cela, les candidats doivent :

- Compléter la fiche d'inscription à plusieurs concours et la signer,
- Imprimer les fiches d'inscription des concours concernés, les compléter et les signer
- Fournir les pièces justificatives demandées
- Adresser l'ensemble des dossiers à Service Concours en ergothérapie.

### CONDITIONS D'ADMISION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production :

- Dès le mois de juillet, de l'attestation de réussite au baccalauréat ou à un examen admis en équivalence (pour les candidats non-bacheliers).
- Le jour de rentrée scolaire :
  - D'un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'ergothérapeute, émanant d'un médecin agréé ;
  - De certificats de vaccinations contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B ; un test tuberculinique.

En cas de contre-indication à certaines vaccinations, seul le Médecin Inspecteur Régional de la Santé est compétent pour accorder des dispenses.

Dossier à retourner à l'institut par courrier au plus tard le  
08 FEVRIER 2019

**(Cachet de la poste faisant foi)**

*Merci de cocher chacune des pièces demandées ci-dessous et de joindre cette feuille à votre dossier*

Pièces à fournir :

- La **fiche d'inscription** à imprimer, dûment remplie et signée
- La photocopie recto verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport)
- La copie du diplôme du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence
- Un certificat de scolarité pour les élèves inscrits en terminale
- Les justificatifs de l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 5 ans ou d'une activité ouvrant droit au concours
- Un chèque de 110€ libellé à l'ordre de l' « IFRES d'Alençon » correspondant aux droits d'inscription **avec au dos du chèque le nom et prénom du candidat passant le concours d'ERGOTHERAPIE**
- Deux enveloppes vierges (**ne rien inscrire sur les enveloppes**) de format A4, autocollantes affranchies au tarif en vigueur.
- La photocopie de l'autorisation de tiers temps pour les personnes ayant droit. **au plus tard 30 jours francs avant le premier jour des épreuves, cachet de la poste faisant foi. Hors délai, elle ne sera pas examinée.**

Le dossier est à adresser à :

IFRES de Normandie  
**SERVICE CONCOURS ERGOTHÉRAPIE**  
25, rue Balzac  
BP 56  
61002 ALENCON CEDEX

**AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE A UN DOSSIER INCOMPLET**

**TOUTE INSCRIPTION EST CONSIDÉRÉE COMME DÉFINITIVE  
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ**

**Les candidats ayant transmis un dossier complet recevront un message électronique validant leur inscription pour passer le ou les concours.**



IFRES – IFE - 25, rue Balzac - BP 56 - 61002 ALENCON CEDEX

**CONCOURS D'ADMISSION 2019 EN ERGOTHERAPIE**  
**Formulaire d'inscription**  
**COMPLÉTER LA FICHE D'INSCRIPTION EN LETTRES CAPITALES**

**ÉTAT CIVIL**

Madame<sup>1</sup>  Monsieur<sup>1</sup>

Nom :

Prénom :

Né(e)le :

**ADRESSE (il ne sera pris qu'une seule et même adresse pour la convocation et les résultats)**

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

**CURSUS SCOLAIRE** <sup>(1)</sup> [joindre le(s) justificatif(s)]

- Inscrit(e) en terminal Série
- Titulaire du baccalauréat Série Année d'obtention
- Équivalence Préciser
- 5 ans d'expérience professionnelle
- Demande de 1/3 temps (liste médecin agréé par l'ARS de votre région)
- École préparatoire (adresse)

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Sollicite mon inscription aux épreuves d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Normandie qui se dérouleront

**Le samedi 30 mars 2019 à Alençon.**

J'ai bien pris connaissance des modalités des épreuves du concours notamment qu'aucun remboursement afférant à mon inscription aux concours ou à mon admission à l'Institut ne sera accepté.

**Certifié exact le :**

**Signature :**

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

## INSCRIPTION A PLUSIEURS CONCOURS 2019

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription à plusieurs concours au sein des IFRES de Normandie.

Je m'inscris aux concours de

Ergothérapie

Psychomotricien

Pédicurie-Podologie

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

**Document à compléter uniquement si vous vous inscrivez à plusieurs concours et à joindre aux dossiers d'inscription.**

L'IFRES de Normandie vous offre la possibilité de vous inscrire à plusieurs concours à un tarif préférentiel.

- Inscription au concours en ergothérapie concours : **110€** libellés à l'ordre de IFRES Alençon.
- Inscription à 2 concours : **190€** libellés à l'ordre de IFRES Alençon.
- Inscription à 3 concours : **250€** libellés à l'ordre de IFRES Alençon.

**Si le candidat passe plusieurs concours il doit obligatoirement remplir les fiches d'inscription correspondantes aux concours retenus.**

**Pour la participation à plusieurs concours, joindre les pièces suivantes en 1 seul exemplaire**

- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- 1 copie du diplôme du baccalauréat ou du titre admis en équivalence ou un certificat de scolarité
- 1 chèque du montant correspondant au nombre de concours retenus à l'ordre de « IFRES Alençon » (Toute inscription est considérée comme définitive. Aucun remboursement ne sera effectué).
- 4 enveloppes vierges, format A4 sans inscription dessus affranchies au tarif en vigueur.